

Info Politique agricole

30 décembre 2015

Pas de réduction du budget agricole 2016

Le budget 2016 de la Confédération prévoyait à l'origine une réduction des paiements directs de 61 millions de francs, ce qui a poussé les agriculteurs à manifester sur la Place fédérale à Berne fin novembre 2015. À cette occasion, plus de 10 000 paysannes et paysans ont fait comprendre au gouvernement, dans une ambiance paisible, qu'un tel acte serait interprété comme un abus de confiance politique. Un débat controversé a ensuite été mené au Parlement. Alors qu'au sein du Conseil national, on était initialement contre une réduction du budget, on constatait l'inverse au sein du Conseil des États, à une courte majorité. Finalement, lors de l'élimination des divergences, le Conseil des États s'est rangé à l'avis du Conseil national.

Weststrasse 10

Case postale

CH-3000 Berne 6

Tél. 031 359 51 11

Fax 031 359 58 51

psl@swissmilk.ch

www.swissmilk.ch

The logo for swissmilk, featuring the word "swissmilk" in a lowercase, sans-serif font. The "swiss" part is in a dark blue color, and the "milk" part is in a lighter blue color.

S'agissant du crédit alloué à la loi chocolatière, le Conseil fédéral a proposé 67,9 millions de francs pour 2016. En 2015, le montant accordé avait atteint 95,6 millions de francs, y compris le crédit supplémentaire I. Cette enveloppe budgétaire avait déjà déclenché d'intenses discussions au sein du Parlement en décembre 2014. L'augmentation du crédit à 94,6 millions de francs, proposée par la commission d'examen préalable, a obtenu la majorité au sein du Conseil national. Durant la procédure d'élimination des divergences, les deux chambres ont maintenu leur position, raison pour laquelle il a fallu mettre sur pied une conférence de conciliation. Pour les objets relatifs au budget, c'est le montant le plus bas (proposition du Conseil fédéral) qui est automatiquement adopté en cas de refus de la proposition de la conférence de conciliation, conformément à la loi sur le Parlement. En fin de compte, les objets devant encore être traités au Conseil national (proposition de la conférence de conciliation des deux chambres) étaient l'adaptation du crédit de la loi chocolatière pour l'exportation de produits laitiers et céréaliers transformés à hauteur de 26,7 millions de francs (pour atteindre 94,6 millions de francs), l'abandon de coupes transversales de quelque 125 millions de francs, touchant tous les départements fédéraux, proposées par le Conseil national et l'augmentation des crédits d'investissement en faveur de l'agriculture de 5 millions de francs. La proposition de la conférence de conciliation s'est finalement imposée au sein du Conseil national et le budget agricole 2016 a ainsi pu être adopté sans subir, dans les faits, de réduction par rapport à 2015. D'éventuelles discussions concernant un crédit supplémentaire, à l'instar de celles de l'année précédente, ne seront donc pas nécessaires.

Stephan Hagenbuch
Directeur adjoint de la FPSL